

Le Farm Bill à la carte : les farmers américains choisissent les aides sur moyenne de chiffres d'affaires pour le maïs et le soja, mais privilégient davantage les aides sur prix fixe pour le blé, le riz et le colza

15 septembre 2015

Il y a un an, les États-Unis lançaient leur nouvelle politique agricole, l'*Agricultural Act* de 2014. Cette dernière prévoyait, pour les grandes cultures, de laisser le choix aux agriculteurs entre deux programmes différents : le *Price Loss Coverage* (PLC), filet de sécurité par des prix de référence fixes (les pouvoirs publics compensant la différence entre le prix de marché et le prix de référence), et l'*Agriculture Risk Coverage* (ARC), garantie d'une part du chiffre d'affaires de référence, calculé avec les prix de marché moyen des cinq années précédentes. L'USDA a publié récemment une synthèse des choix des agriculteurs, qui se sont engagés au printemps dernier pour les cinq prochaines années.

L'ARC a attiré l'essentiel des producteurs de maïs et de soja (90 et 97 % de la SAU). En ce qui concerne le blé, le choix des agriculteurs est plus équilibré puisque 58 % des surfaces sont en ARC contre 42 % en PLC. Les producteurs de maïs et de soja apparaissent donc plus optimistes quant à l'évolution à venir des cours, n'anticipant pas de baisse durable des prix qui pourrait réduire leur chiffre d'affaires de référence, et donc diminuer leur niveau de soutien en fin de période. Ce programme semble également plus simple que son prédécesseur ACRE (*Farm Bill* de 2010), qui avait été choisi par moins de 20 % des producteurs. Cet intérêt pour la simplicité se traduit aussi par le faible recours à un ARC individuel, basé sur les données réelles de l'exploitation et non sur des calculs moyens au niveau du comté.

La récente chute des prix, si elle se prolongeait, pourrait faire regretter leur choix à certains, la référence étant calculée chaque année en fonction des prix des années précédentes, et non des prix de référence qui ont pourtant été largement augmentés. Comme pour le blé dont le prix de référence a été rehaussé de 40 %, la revalorisation de celui de l'orge de plus de 90 % a conduit cette culture à être largement soumise au régime du PLC (75 % des surfaces). Les producteurs de riz et de colza ont également préféré le prix garanti du PLC. D'une manière générale, ces choix reflètent assez bien les [prévisions](#) qui avaient été faites il y a un an par diverses institutions américaines.

Alexis Grandjean, Centre d'études et de prospective

Source : [USDA](#)